



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera porté au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU JEUDI 21 AOUT 2020

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19, la Commission d'Appel Disciplinaire s'est réunie par voie de visioconférence

Participants

Gérard CAPELLO, Françoise PAOLASSO, Pierre-Yves BERNIER, Michel CASSE, Joël GRISONI, Jean-Claude HERNANDEZ, Yves MARCEL, Michaël ROCHARD, Daniel FERRANDO ; Jean-Claude BARONIAN, Marc CHIRON

Assiste : Fabienne YAGOUBI & Pierre Yves BERNIER

Excusés : Jean Michel PLAUCHUD, Patrick BEL ABBES, Françoise CHARDONNET, Martine BENSO, Guy COUSIN

ORDRE DU JOUR



1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 juillet 2020 :

Le PV est approuvé sans modification.

2. Interventions des Commissions

_ Commission Jeunes : engagements en U19 : 7 équipes – début Championnat le 19 septembre 2020

Engagements en U17 : 16 équipes – début championnat le 20 septembre 2020

Engagements en U15 à 11 : 21 équipes – début Championnat le 20 septembre 2020

Pour le sondage qui s'est fait auprès des clubs : Projet d'organisation du critérium U15 à 8- Résultat du sondage positif, -

Poule unique ou 2 poules géographiques (fonction des engagements)

_ Jour de match programmé le samedi (matin ou après-midi)

_ Feuille de match FMI obligatoire

_ Nombre de joueurs 8 + 4 remplaçants

_ Changements illimités

_ Ballon taille 5

_ Durée des rencontres 2x35 minutes

_ Report de match libre entre les clubs mais informer le District dans le délai prévu réglementairement

_ Arbitrage : Rencontre dirigée au centre par un licencié majeur (dirigeant ou joueur) du club recevant

Arbitres assistants : Joueur remplaçant respectifs des clubs, à défaut un licencié majeur (dirigeant ou joueur)

_ Classement final / Ni accessions, ni relégations

• **Critérium U15 à 8**

Pour endiguer une perte de licenciés et améliorer la fidélisation des joueurs et suite au sondage réalisé auprès des clubs, la commission Jeunes propose un critérium U15 Foot à 8 dont le cadre général est le suivant :

- 4 phases : Phase Automne et Printemps (championnat à 8), janvier et février (Futsal) et ponctuellement des événements autour du football diversifié (Futnet, Beachsoccer, Fit-foot, Foot en marchant, ...)
- Arbitrage par les jeunes à la touche
- Application du carton vert
- D'autres points réglementaires sont à l'étude.

Le carton vert sera mis en place sur les catégories U15 (à 11 et à 8) et les U13. → Validé par le comité directeur

- Commission Séniors : Les calendriers D1 – D2 & D3 mis en ligne. Démarrage des Championnats le 13 septembre en D1 & D2 ; en D3, le 20 septembre 2020.

Priorité aux Championnats, maintien des Coupes selon les possibilités

- Commission Foot éducatif :

- **Accueil des parents accompagnateur** : La reprise des plateaux étant programmée, il y a une nécessité pour le district de donner des conseils et directives précises aux clubs afin d'accompagner l'accueil des parents accompagnateurs dans les stades.
→ Le comité directeur décide d'attendre les retours de la Ligue notamment suite à l'ETR de vendredi prochain (28 août 2020).
- **Rentrées du Foot** :



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL



Au regard des directives gouvernementales et fédérales, et à la suite du rappel du CTR DAP par mail, l'organisation de grands rassemblements n'est pas autorisée. Il est préconisé de reprendre par des plateaux classiques ou des interclubs ainsi que des réunions d'éducateurs.

➔ Par conséquent, le comité directeur entérine l'annulation des Rentrées du Foot U7, U9 et U11, suspend jusqu'à nouvel ordre la Rentrée du Foot Féminin et maintient la Rentrée des Educateurs programmée le 5 septembre 2020.

Les dotations (goodies) de la FFF seront distribuées durant le 1^{er} trimestre lors des visites de clubs.

- **Rentrée des Educateurs :**

Elle aura lieu en 2 fois, une à Embrun (9h-12h) et à Manosque (15h-18h). Un protocole précis et strict est mis en place.

Les éducateurs participeront en alternance à 3 ateliers (1 en salle, 2 sur le terrain).

- **Réunions de secteur :**

Les réunions de secteurs serviront à préparer les calendriers du Foot éducatif en prenant les desideratas des clubs (être recevant ou être exempt).

Pour l'instant elles sont programmées en présentiel mais une réflexion est menée pour une éventuelle mise en place à distance.

Commission Futsal :

7 clubs engagés.

Mickaël ROCHARD doit te fournir les éléments sur le championnat seniors (avec le cas de Manosque EPM/ASPTT)

- **U18 Futsal :**

N'ayant pas d'offre de pratique spécifique au sein du District, le club de MVR Futsal souhaiterait s'engager dans le critérium du Var (en création). La commission technique du Var contacté téléphoniquement est d'accord sur le principe mais la décision reviendra à son comité directeur (après consultation ou non de ses clubs).

➔ le Comité directeur accepte cette démarche et fera également une demande en ce sens au District du Var.

Commission des terrains

Homologation du terrain à l'Escale pour le foot à 8

Le FAFA est en cours d'instruction pour les clubs du Champsaur – Volonne & Sisteron

Commission de contrôle : La liste électorale a été contrôlé & acté par la commission

Prévoir les bulletins de vote en conséquence

- pour les délégués de Ligue
- pour la liste du Comité de direction
- pour les textes

-Commission des Arbitres : dossiers médicaux en cours.

Le test des stagiaires, pour la saison 2020-2021 se déroulera à Gignac le 22 Août.

5 personnes du District participeront.

La formation arbitres, à la demande de l'IR2F de la Ligue, se fera du 19 & 22 octobre 2020, au Centre Regain à Ste Tulle.

L'Assemblée Générale des arbitres aura lieu le 13 septembre sur le terrain de Peipin.

Reprise de la commission des arbitres le 19 Août avec de nouvelles directives pour la nouvelle saison.



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL



78 arbitres potentiels pour cette rentrée.

- Commission des finances :

Présentation du budget 2020-2021 : approbation du comité de Direction

Délai supplémentaire pour les divers frais des Clubs jusqu'au 10 septembre 2020

3. Actions en cours

4. Secrétariat

Délégués District saison 2020-2021 :

M. Francis FRAPPART

M. Michel CASSE

M. Michel GIRAUD

M. Jean Claude CHARDONNET

M. Mohamed EGUEMI

M. Christian TRON

Délégués Ligue:

M. James SANTANA

M. Jean Paul DARINI

M. Joao DOS SANTOS

M. Michel PELLETIER

Service civique concernant M. Ismaël KANOTE : approbation du comité de direction

5. Courriers :

Demande affiliation ASPTT Manosque

Réception du nouveau bureau de l'UNAF

Le Président : Gérard CAPELLO

Le Secrétaire Général : Michaël ROCHARD